

Sujet : Etablissement d'un cadre juridique national sur le devoir de vigilance des entreprises

Nous, entreprises signataires, exprimons notre soutien à la mise en place d'une initiative législative belge sur le devoir de vigilance obligatoire des entreprises en matière de droits humains et d'environnement.

L'ambition de générer un impact positif

Les entreprises belges apportent une contribution significative au développement international et de larges secteurs de notre économie dépendent de l'importation de matières premières. Un nombre croissant d'entreprises belges s'engagent à jouer un rôle sociétal positif et contribuent aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (Agenda 2030). Depuis 2016, nombre d'entre-elles ont ainsi signé la Charte belge des ODD et se sont engagées à travailler avec d'autres acteurs, comme les ONG et les pouvoirs publics, à leur réalisation.

Malgré ces ambitions fortes, il est également avéré que **de nombreuses entreprises ont encore, directement et/ou indirectement, un impact négatif sur les personnes et l'environnement.**

L'OIT estime à 45,8 millions le nombre de personnes adultes victimes d'esclavage moderne dans le monde. A cela s'ajoutent 150 millions d'enfants travaillant illégalement, dont 73 millions dans des conditions dangereuses. La production de matières premières agricoles, telles que l'huile de palme, le cacao, le café ou encore la teinture pour tissus dans l'industrie textile, peuvent entraîner de graves dommages environnementaux voire même des violations des droits humains dans les pays d'origine.

Le défi est particulièrement complexe et il est clair que **les initiatives volontaires individuelles seules ne peuvent suffire** à l'établissement d'un modèle économique qui respecte l'humain et la planète. En tant qu'entreprises, nous sommes dès lors favorables à la mise en place d'un cadre juridique, faisant partie intégrante d'un ensemble bien réfléchi de mesures en matière de responsabilité sociétale des entreprises. **Les entreprises et le gouvernement doivent prendre ensemble leurs responsabilités.**

Un cadre juridique clarifie la norme

Un cadre juridique clarifierait la norme et les règles à respecter et devrait obliger les entreprises à faire ce que les autorités leur demandent déjà conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à savoir : faire preuve de diligence raisonnable tout le long de leurs chaînes de valeur et investir dans la prévention et la résolution des violations des droits humains, en fonction de leur taille, de leur impact éventuel et de leur position dans la chaîne. **Des entreprises belges de premier plan montrent déjà que c'est possible.**

Identifier, prévenir et lutter activement contre les violations des droits humains et de l'environnement dans les chaînes internationales implique des coûts et des investissements. **Une législation fournit également les incitations, récompense les efforts et crée ainsi des conditions de concurrence équitable entre les entreprises.**

Une approche belge ambitieuse

D'autres pays (voisins) ont déjà adopté des lois ou sont en train de préparer une législation. **Ces pays s'opposent fermement aux comportements de *free rider*** et créent des conditions de concurrence équitables pour lutter contre les violations des droits humains dans les chaînes de production.

Le 29 avril 2020, le Commissaire européen à la justice, Didier Reynders, a annoncé que l'Union européenne élaborerait une première proposition législative en 2021 sur le devoir de vigilance obligatoire des entreprises en matière de droits humains et d'environnement.

En se dotant d'une législation nationale ambitieuse, la Belgique soulignerait l'importance de cette initiative européenne et, en tant que précurseur, contribuerait à façonner l'approche. Une loi belge donnerait également aux entreprises belges l'impulsion nécessaire pour s'adapter en prévision de la mise en œuvre d'un règlement de l'UE et prendre ainsi une longueur d'avance sur un marché où les décideurs politiques, les consommateurs et les investisseurs durcissent leurs attentes en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Nous proposons donc également **l'établissement d'un groupe de travail ou d'un comité, représentatif de la société belge**, pour contribuer à développer un cadre juridique qui fasse sens et qui amène du résultat.

Faire des affaires au niveau international dans le respect des droits humains et de l'environnement doit être la norme. **Avec une législation s'inscrivant dans le cadre d'une politique bien pensée, vous définissez cette norme.**

Les signataires



Couleurs Sud



De faire melk
Le lait équitable
Die faire Milch

femimain
Handmade fairtrade made by women from Morocco

chocolaterie
Galler
indépendante

**GROUPE
TERRE**

Hope


85
JAVA

JAVRY


..jbc

JUST HAZEL
fashion and food



KALANI
finest natural home linen

KAKO

kazidomi


*Klinge*le
Passionate about chocolate
with respect for people's health and nature

la fille d'O
2003 SINCE BELGIUM IN MADE

La Pachamama
FAIR PLAY


L'ENVOL DU
COLIBRI
Mode éthique


LITTLE GREEN BOX

Mayerline
BRUSSELS

leSCOP
WALLONIE BRUXELLES


Le Vent se Lève
fringues vertes et autres shoes

ozfair
COMMERCE
RESPECTUEUX
de l'homme et de l'environnement
mens-en milieu vriendelijke
HANDEL
www.ozfair.be
Tel.: 02/534.67.00

NEWTREE


NECKERMANN

LIVABLE®

www.ozfair.be
Tel.: 02/534.67.00

WIDER PERSPECTIVES
P:OMA



OXFAM
Fair Trade



POSITIVE
IMPACT

TITTESS

Quino
bel



OXFAM
Magasins du monde


RAY & JULES
THE SUNNY KIND OF COFFEE

STANLEY/STELLA

SAW&B

trakks
RUN YOUR WAY

WAAR MENSEN GELUKKIG
WORDEN.
vzw
TWERK
(VAN) WORDEN


Van der Poorten
We make paper talk



WAMOS
BENELUX

AVEC LE SOUTIEN DE :

Enabel 

 FAIRTRADE
BELGIUM